

Des livreurs à vélo se rassemblent en coopérative pour échapper à la mainmise d'UberEats ou Deliveroo

Agacés des conditions de travail proposées par les plateformes Uber Eats, Deliveroo, Just Eat ou Frichti, des coursiers à vélo tentent de nouveaux modèles d'organisation. À Bordeaux, une coopérative a vu le jour.

Dans quelques semaines, une étape de plus pourrait être franchie pour les coursiers à vélo, ces travailleurs indépendants qui livrent vos repas commandés sur les plateformes en ligne Uber Eats, Deliveroo, Frichti ou Just Eat. Jean-Yves Frouin, ancien président de la chambre sociale de la Cour de cassation, doit rendre au mois d'octobre les conclusions de la mission que lui a confiée le gouvernement « *afin de définir les différents scénarios envisageables pour construire un cadre permettant la représentation des travailleurs des plateformes numériques* », comme le rappelle le journal Sud Ouest. Pour l'instant, l'État a refusé de créer un statut particulier. Pourtant, depuis deux ans, les voix s'élèvent contre les conditions de travail douteuses cachées derrière le service rendu ou le travail illégal de mineurs.

Les livreurs ont peu de droits. Ils ont manifesté et commencé à se regrouper en collectif pour tenter de faire changer les règles. Ils s'accrochent notamment à la décision de la Cour de cassation en mars de confirmer

la « requalification (...) en contrat de travail » du lien unissant l'entreprise Uber et un chauffeur. Mais d'autres n'ont pas attendu ces décisions de justice pour s'émanciper des plateformes et de leurs rémunérations soumises aux calculs des algorithmes. C'est le cas à Bordeaux où trois amis ont imaginé un autre modèle de livraison, relate Le Figaro. La coopérative baptisée « Les coursiers bordelais » emploie cinq personnes en CDI. Elle ne propose pas que de la livraison de repas : c'est un service de livraison de plis, de colis, de matériel médical ou de fleurs, pour les professionnels mais aussi pour les particuliers.

À lire aussi

Comment créer une coopérative (solide et pérenne)

Avec le statut de coopérative, c'était aussi l'occasion pour les fondateurs de s'octroyer des avantages qu'ils ne pouvaient pas avoir précédemment, à l'image d'une mutuelle, des huit semaines de congés payés ou des tickets restaurant. La coopérative s'appuie sur la fédération CoopCycle (la fédération européenne des coopératives de coursiers à vélo), qui leur fournit une application regroupant des restaurants et commerçants locaux dont ils peuvent livrer les produits aux particuliers. Pour l'instant, l'activité de livraison de repas est balbutiante. Les coursiers bordelais ne peuvent évidemment pas batailler face à la force de frappe financière et les promesses de volume de chiffre d'affaires pour les restaurateurs.

Cette initiative a donné des idées à d'autres en France. À Nantes, l'association Naofood espère aussi passer au statut de coopérative, persuadée qu'il y a une place à prendre en faisant les choses différemment, autour d'un modèle « éthique ». « *On veut développer un modèle autonome et autosuffisant, sans financement extérieur* », confie au Figaro son fondateur Guillaume Blanchet, mettant en avant la possibilité de se faire livrer dans une même commande plusieurs restaurants ou encore le versement d'une partie de la commission à des associations locales. Il faudra voir si ces arguments sauront convaincre les clients de changer leurs habitudes.

À lire aussi

Et si on regardait en face les Invisibles, petites mains des plateformes tech ?

Article écrit par THOMAS GIRAUDET